



FACILITEZ-VOUS L'HIVER

AVEC CES CONSEILS UTILES POUR VOTRE ALLÉE PIÉTONNE



1. Étendue des travaux

La description du pelletage de votre allée piétonne se trouve sur le contrat, dans la section « Notes ».

Ce sont ces mêmes directives qui seront suivies par notre équipe de pelletage. Toute modification de ces notes doit être effectuée à nos bureaux. Veuillez noter que lors d'une opération de déneigement, les changements ne peuvent avoir lieu que lors d'un suivi, à la convenance de DLC.



2. Horaire

Nos pelleteurs sont envoyés à chaque chute de neige de plus de 5 cm. Le pelletage commence lorsque la majeure partie de la neige a cessé de tomber. Comme il s'agit d'un travail manuel, cela peut prendre de 8 à 10 heures, selon les conditions de neige, pour atteindre votre adresse. L'équipe de pelletage peut arriver à n'importe quel moment du jour ou de la nuit pendant les opérations de déneigement. Nous ne pouvons pas donner une heure d'arrivée précise.



3. Contrôle de la qualité

Nous vous demandons d'attendre au moins 8 heures avant de demander un appel de service de suivi. Nous veillons à ce que tous les clients aient au moins 1 visite de l'équipe de pelletage avant que les demandes de contrôle de la qualité ne soient effectuées. En cas d'urgence médicale lors de fortes accumulations, veuillez contacter nos bureaux.



4. Salage

L'épandage d'abrasifs n'est pas inclus dans le prix du pelletage. Lorsque les conditions météorologiques le requièrent, nous offrons le salage à un coût supplémentaire. Assurez-vous de nous avoir fourni une adresse courriel pour que nous vous gardions informé des opérations de salage résidentiel.



5. Accessibilité

Les zones à pelleter doivent rester accessibles en tout temps pendant les opérations de déneigement. Les barrières doivent être laissées ouvertes pour éviter une accumulation de glace ou une obstruction. Pour des raisons de sécurité, le salage est fortement recommandé et relève de la responsabilité du client.



6. Services additionnels

Les éléments qui ne sont pas inclus dans la description des travaux doivent être demandés directement à nos bureaux. Par exemple, l'obstruction de l'allée piétonnière par le déneigement effectué par la ville ou de la neige du toit accumulée dans l'entrée de garage. Le taux horaire peut s'appliquer pour des travaux de pelletage supplémentaires en dehors de l'étendue des travaux définie.